



LYCEE TECHNIQUE  
POUR PROFESSIONS  
EDUCATIVES ET SOCIALES

**FORMULAIRE À RENVOYER  
JUSQU'AU 15 JUIN 2018**

## RELEVÉ DES STAGES ET AUTRES EXPÉRIENCES EN VUE DE L'ADMISSION AUX ÉTUDES D'ÉDUCATEUR/-TRICE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

### 1. Données de l'élève

Nom :

Prénom :

Matricule :

### 2. Stages et autres expériences (formations, séjours à l'étranger, bénévolat, volontariat) dans des associations et institutions éducatives, sociales et culturelles

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME	DURÉE		FRÉQUENCE	TÂCHES ET RESPONSABILITÉS	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
	DU	AU			
	.../.../.....	.../.../.....	<input type="checkbox"/> une fois <input type="checkbox"/> autre : _____		
	.../.../.....	.../.../.....	<input type="checkbox"/> une fois <input type="checkbox"/> autre : _____		
	.../.../.....	.../.../.....	<input type="checkbox"/> une fois <input type="checkbox"/> autre : _____		
	.../.../.....	.../.../.....	<input type="checkbox"/> une fois <input type="checkbox"/> autre : _____		

(Ajoutez, en cas de besoin, encore des lignes à ce tableau !)

### 3. Formations auprès d'administrations / associations / institutions

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME	DURÉE		INTITULÉ DE LA FORMATION	RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION
	DU	AU		
	.../.../.....	.../.../.....		
	.../.../.....	.../.../.....		
	.../.../.....	.../.../.....		

(Ajoutez, en cas de besoin, encore des lignes à ce tableau !)

**Veillez joindre au présent formulaire toutes les pièces<sup>1</sup> (copies des certificats, diplômes etc.) attestant les expériences, fonctions et formations.**

**Date :** .....

**Signature :** .....

**Le relevé des stages et autres expériences ainsi que toutes les pièces à joindre sont à introduire par voie postale au LTPES, B.P. 181, L-7502 Mersch jusqu'au 15 juin 2018 au plus tard !**

<sup>1</sup> Conformément à l'article 2 du Règlement grand-ducal du 28 avril 2014 portant création d'une nouvelle section à la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire.